

Disciples du Sauveur du monde : mais quelques jours après , ils revinrent de cette terreur panique lors qu'ils apprirent la resolution que l'Assemblée du Clergé prit le 12. Juin.

Ce jour-là Mr. le Comte de Pontchartrain Secrétaire d'Etat, M. de Chamillart Contrôleur General des Finances , Mrs. Peletier de Soufry & d'Aguesseau Conseillers d'Etat , accompagnez de Mrs. d'Armenoville & Desmaretz , Directeurs Generaux des Finances ; se rendirent à l'Assemblée generale du Clergé , pour y proposer de la part du Roi , la demande du secours que S. M. attendoit de ce premier Corps de l'Etat : Après que ces Deputez furent sortis , l'Assemblée , par un consentement unanime , accorda un don gratuit , qui ne *dépoüillera pas entièrement l'Eglise de ses biens temporels* , puis qu'il ne va pas à cinq deniers pour livre du revenu d'une année ; car suivant l'état imprimé à Paris avec privilege en 1704. par Anthoine Warin , rue St. Jaques , le revenu annuel du Clergé de France , monte à trois cens douze millions de livres ; les cinq deniers pour livre de cette somme , produisent celle de six millions cinq cens mille livres , & le don gratuit que le Clergé vient d'accorder , est de six millions : ainsi si la distribution s'en fait avec égalité , les Beneficiers , qui sont reduits à la portion congrüe de trois cens livres , ne seront compris dans les Rolles de repartition que pour six livres , & les autres à proportion : encore sur ce pied-là , il y aura un revenant-bon de cinq cens mille livres , pour les frais de recepte.

Un Evêque qui n'est pas de l'Assemblée , & qu'on ne nomme pas , a écrit au Roi , en lui